mais toujours avec d'insolentes distinctions attachées à la condition des condamnés. La décapitation devint et resta la peine capitale privilégiée pour les citoyens romains, et la seule que pussent encourir pour les plus grands crimes les personnages consulaires, ainsi que les membres des curies des cités. Pour les gens de condition inférieure, notamment pour les esclaves, le supplice de la croix ou même du feu, mais plus ordinairement la croix, remplaça la pendaison et le gibet. La décapitation devait être exécutée par le glaive; l'emploi de la hache était proscrit. Ulpien s'en explique formellement (Dig., *De pœnis*, lib. XLVIII, tit. XIX, fr. 8). Il est curieux de voir le grave et grand jurisconsulte s'engager minutieusement dans les détails de cette besogne de bourreau.

Même pour des peines moindres que la mort, la différence était marquée dans le mode d'exécution pour les personnes de conditions diverses. Le même délit qui entraînait pour un homme libre la bastonnade faisait frapper l'esclave à coups de fouet : *flagellis cæditur*.

Dans l'ancien droit français, il y eut aussi une certaine classification générale des peines, mais une classification flottante, librement et incessamment modifiée par le pouvoir discrétionnaire du juge. En général, la pendaison était le châtiment infligé au vol avec effraction et au vol domestique. La roue était le supplice des assassins; le feu, celui des empoisonneurs et des condamnés pour crimes se compliquant de sacrilége ou de sorcellerie.

Pour les gentilshommes, tous ces supplices étaient d'ordinaire remplacés par la décollation. Toutefois, le pouvoir arbitraire du juge faisait quelquefois céder le privilége de la noblesse en matière de pénalité et quand le crime était d'une exceptionnelle énormité. Pour des délits infiniment moindres, on retrouvait encore, dans la disposition des coutumes et dans le texte des ordonnances, des distinctions vraiment blessantes entre les peines encourues pour les mêmes faits par les nobles et les gens de roture. Ainsi, en matière de délit de chasse, l'ordonnance de Louis XIV, de 1669, dite l'ordonnance des eaux et forêts, quoique ayant fort rabattu des rigueurs des anciens règlements de François Ier et de Henri IV, laissait encore subsister à ce sujet de criantes inégalités. Le délit de chasse sur les terres d'autrui qui, pour un gentilhomme, n'entraînait jamais qu'une simple amende, avait pour les roturiers des conséquences tout autrement graves : 100 livres d'amende pour la première condamnation; 200 livres et le carcan en cas de récidive, et, pour la seconde récidive, le bannissement pour cinq ans du délinquant hors du ressort de la maîtrise des eaux et forêts où l'infraction avait été commise. S'il y avait eu fait de chasse dans une forêt royale, l'écart entre la peine pour le plébéien et pour le noble était encore plus marqué. L'ordonnance de 1669 reproduisait à cet égard les dispositions de sa devancière de 1607 et prohibait rigoureusement toute poursuite du gibier dans les garennes royales, « à peine aux seigneurs et gentilshommes de désobéissance et encourir notre indignation, et de 1,500 livres d'amende, et pour les roturiers, d'être menés et conduits dans nos galères, où ils seront retenus pour nous faire service durant le temps de six ans. »

La révolution de 1789 emporta toutes ces distinctions dans le même mouvement qui abolit les priviléges de toute nature attachés à la naissance et à l'hérédité. On a cité au début de cet article la loi du 21 janvier 1790 et l'article de la Déclaration des droits, portant que désormais à des délits identiques répondraient des peines identiques, sans acception de l'état de noblesse ou de roture des personnes convaincues de ces délits. Le principe était posé par le pouvoir constituant; une loi postérieure s'occupa d'en organiser l'application.

Il faut le dire, et ce point est aujourd'hui reconnu par tous les criminalistes dont l'opinion a de l'autorité, la première application ne fut pas heureuse. Le code pénal, ou plutôt l'ébauche de code pénal de 1791, par esprit de réaction contre les inégalités de l'ancien régime, outra hors nature et avec une exagération inintelligente le principe de l'*égalité*. En haine de l'ancien arbitraire du juge criminel, ce code n'eut que des peines fixes, invariables, sans fléchissement et sans atténuation possible. Non-seulement les peines qui, par leur nature, n'admettent pas de degrés, comme la peine de mort, comme la dégradation civique, comme en général les peines perpétuelles, mais même les peines temporaires y avaient ce caractère d'absolue fixité. Il n'y avait pour le juge nulle latitude, aucune marge laissée à l'appréciation et à l'indulgence, nul écart du minimum au maximum; c'étaient six ans de fers pour la banqueroute frauduleuse, par exemple, six ans de fers ni plus ni moins. C'étaient cinq ans *de gêne* pour autre chose, et ainsi de tout le reste.

Ce code n'admettait d'ailleurs que deux excuses, à savoir celle résultant du jeune âge de l'accusé et, en second lieu, l'excuse de la provocation; mais cette dernière pour le crime de meurtre uniquement, qui était en ce cas puni de la peine de dix ans de gêne, *dix ans ni plus ni moins*, sans égard aucun aux circonstances et aux nuances infinies de la culpabilité morale individuelle. Un fait étrange est que la provocation, admise comme excuse du meurtre, ne l'était pas pour le fait beaucoup moins grave cependant de blessures volontaires. Ajoutons, pour édifier complétement le lecteur sur l'inhumanité du code ultra-égalitaire de 1791, que le législateur, en haine de la royauté, retirait au souverain le droit de grâce, c'est-à-dire le seul moyen qui restât de réparer dans quelques cas les effets d'un droit pénal aussi meurtrier.

En résumé, en haine de l'ancien arbitraire du juge criminel, le code pénal du 25 septembre 1791 avait réduit le juge à la fonction d'un automate appliquant une peine fixe, toujours la même pour les mêmes délits. En haine des anciennes inégalités de la répression à raison de la diversité de condition des personnes, il avait établi un tarif inflexible de pénalité, où le même fait était toujours frappé d'une peine identique, sans aucun égard aux diversités de tempérament ou d'éducation qui peuvent rendre si inégalement coupables les individus auteurs d'un délit qui, juridiquement, est le même.

La réaction ne tarda pas à se produire dans les esprits contre cette inintelligente exagération du principe de l'*égalité;* mais le travail réparateur fut lent à se réaliser dans la législation. Le Code pénal de 1810 fut le premier à élargir, dans une mesure très-parcimonieuse, il est vrai, la latitude et le pouvoir d'appréciation du juge criminel. Les peines temporaires cessèrent d'être d'une durée fixe et invariable; il y eut un minimum et un maximum : la peine des travaux forcés à temps put varier de cinq à vingt ans; la réclusion, de cinq à dix ans; l'emprisonnement, d'un an à cinq. La catégorie des excuses fut étendue, notamment le flagrant délit d'adultère rendit excusable le meurtre de l'épouse ou de son complice par le mari offensé. Mais ces améliorations étaient loin de suffire aux besoins d'une justice sagement graduée. Les peines sans degré, comme la mort et les peines perpétuelles, restaient toujours sans atténuation possible. Pour les peines temporaires elles-mêmes, l'écart du minimum au maximum était loin de répondre aux gradations et aux dégradations sans fin de la culpabilité individuelle. Enfin le système des excuses lui-même était impuissant à produire dans tous les cas une gradation équitable de la répression. Un exemple va prouver avec évidence ce dernier point. Prenons l'excuse de la provocation en cas de meurtre : cette excuse n'est légalement admissible et l'on ne rentre dans les termes de l'art. 321 du code pénal de 1810 qu'autant qu'il y a eu *unité d'action*, pourrait-on dire, et que le meurtre a répondu immédiatement, instantanément à la provocation. S'il y a eu intervalle, si c'est le lendemain, par exemple, que le meurtre a été commis, bien que le meurtrier ait agi sous l'influence du ressentiment de l'injure provocatrice et encore récente, il ne bénéficie pas juridiquement de l'excuse de la provocation. Et cependant ne peut-il pas y avoir dans une telle espèce un élément moral considérable d'atténuation?

Le système si humain, si philosophique et si intelligent des circonstances atténuantes, est venu enfin réparer les vices intolérables de l'*égalité* outrée dans le droit pénal. Ce système régénérateur de notre législation criminelle ne s'est pas produit tout de suite dans toute son ampleur. Il fut d'abord timidement ébauché par la loi du 25 septembre 1824, qui ne l'admit que pour quelques crimes spéciaux et déterminés, notamment pour le crime d'infanticide (art. 5). L'infanticide, en effet, invariablement puni de mort aujourd'hui que nos lois civiles interdisent la recherche de la paternité et laissent à la fille séduite, avec le poids de la honte, tout le poids de la maternité, cette rigueur, que rien ne pouvait adoucir, criait à la justice et à Dieu. La réparation commença par là.

Le vice capital de la loi de 1824 avait été de se défier du jury et d'attribuer aux magistrats de la cour d'assises l'appréciation et la déclaration de l'existence des circonstances atténuantes. Les législateurs de 1832 ont eu la gloire d'élargir et de couronner le système. La partie capitale de leur œuvre a été la refonte de l'art. 463 du code pénal, concernant les circonstances atténuantes. Désormais elles sont applicables à toutes les matières criminelles et correctionnelles que le code pénal embrasse. Le jury ou les tribunaux correctionnels n'ont pas à les préciser et à les définir; ils les puisent dans tous les éléments de la cause, dans tout ce qui touche et émeut la conscience du juge. La latitude est ample pour graduer la répression : la déclaration des circonstances atténuantes oblige le juge à abaisser la peine d'un degré et lui permet de l'abaisser de deux degrés en matière criminelle. En matière correctionnelle, la même déclaration donne au juge la faculté de réduire à une simple amende la peine correctionnelle la plus grave, celle, par exemple, qui, dans le jeu normal de la loi, pourrait s'élever à cinq années d'emprisonnement. Ainsi se trouvent réparés les abus du régime égalitaire excessif sorti des premières lois de la Révolution. Le bienfait reste seul; il n'y a plus de distinction quant à la pénalité entre la noblesse et la roture; mais le juge est pourvu d'un large pouvoir d'appréciation et d'arbitrage, et il peut tenir compte avec équité de toutes les inégalités de la culpabilité individuelle.

— Mathém. L'*égalité* entre deux grandeurs concrètes ou entre leurs mesures se note par le signe = placé entre les formules de ces grandeurs ou de leurs mesures.

L'*égalité* se distingue de l'équation en ce qu'elle ne contient pas d'inconnue, elle n'est que l'expression d'un fait constaté; elle se distingue de l'identité en ce que la vérification en exige toujours quelque transformation, quelques calculs.

$$2 + x = 5$$

est une *équation* qui détermine x et lui attribue la valeur 3.

$$(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

est une égalité que l'on peut constater en faisant le carré de $a + b$; le calcul fait conduit à l'*identité*

$$a^2 + 2ab + b^2 = a^2 + 2ab + b^2.$$

— Log. *Raisonnement d'égalité*. On appelle *raisonnement d'égalité* un syllogisme dans lequel le moyen terme, au lieu d'être plus général que l'un des deux termes de la conclusion et moins général que l'autre, est seulement égal au premier ou au second, et quelquefois même à tous deux. Voici le type de ce raisonnement :

$$A = B$$
$$B = C$$
$$A = C.$$

Le terme moyen B n'est ni plus ni moins général que le mineur A et le majeur C; il est égal à l'un et à l'autre en extension, et les termes égaux en extension sont égaux en compréhension. De même encore ce raisonnement d'Aristote :

Les bipèdes, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons, les insectes et les vers ont le sens du tact et une bouche.

Les animaux se composent de bipèdes, de quadrupèdes, de poissons, d'oiseaux, etc.

Donc tous les animaux ont le sens du tact et une bouche.

Dans ce syllogisme, le moyen terme n'est pas, comme dans le syllogisme ordinaire, un genre dont le mineur est une espèce; c'est la réunion de toutes les espèces qui sont contenues dans le mineur; le moyen terme n'est donc pas plus général que le mineur, mais il est de même extension. Dans le syllogisme ordinaire, en allant du moyen terme au mineur, on va du genre à l'espèce, du général au particulier, du plus au moins. Ici, au contraire, on construit le genre, on l'induit de l'observation et de l'énumération des espèces. Aristote appelait ce raisonnement argument épagogique.

Il y a encore raisonnement d'*égalité* lorsque le moyen terme est la définition d'un des termes de la conclusion. Ainsi l'exemple suivant :

Le déplaisir de la répétition se guérit par le changement.

L'ennui est le déplaisir de la répétition.

Donc l'ennui se guérit par le changement.

Dans ce syllogisme, en effet, le moyen terme, *déplaisir de la répétition*, est égal au mineur *ennui*, puisqu'il en est la définition.

Le principe du *raisonnement d'égalité* est celui-ci : ce qu'on affirme d'un objet se peut affirmer du même objet sous une distribution différente, à la condition que la distribution ne change rien à l'objet.

ÉGALURE s. f. (é-ga-lu-re — du préf. *é*, et du patois *gail*, moucheté). Faucon. Nom donné à des mouchetures blanches que l'on voit sur le dos de certains oiseaux : *Ce faucon a le dos tout parsemé d'*ÉGALURES.

ÉGANCETTE s. f. (é-gan-sè-te). Techn. Syn. de GANCETTE.

ÉGANDILLER v. a. ou tr. (é-gan-di-llé; *ll* mll.). Se disait autrefois en Bourgogne pour ÉTALONNER.

ÉGARD s. m. (é-gar — du préf. *é*, et de *garder*, qui signifiait autrefois regarder). Prise en considération, compte que l'on tient de quelque chose : *Avoir* ÉGARD *aux circonstances. Aller en avant sans* ÉGARD *pour les obstacles. On est obligé d'avoir* ÉGARD *au bien de l'Etat.* (Pasc.) *Dans les aumônes que l'on fait, il faut avoir* ÉGARD *à la pudeur de ceux qui demandent.* (La Rochef.) *Dieu a* ÉGARD *aux siècles; il pardonne aux uns leurs grossièretés, aux autres leurs raffinements.* (J. Joubert.)

> Contre la médisance il n'est point de rempart;
> A tous les sots caquets n'ayons donc nul *égard*.
> MOLIÈRE.

— Point de vue, côté d'une chose, manière de la considérer : *Peu de maximes sont vraies à tous* ÉGARDS. (Vauven.) *Le peuple, dans la démocratie, est à certains* ÉGARDS *le monarque.* (Montesq.) *Le peuple napolitain, à quelques* ÉGARDS, *n'est point du tout civilisé.* (Mme de Staël.) *L'arabe est à beaucoup d'*ÉGARDS *le résumé des langues sémitiques.* (Renan.)

> Je vois qu'à tous *égards* le siècle se raffine,
> Et les filles surtout ont fait de grands progrès.
> DESTOUCHES.

— Par ext. Déférence, attention respectueuse, marque d'estime, de considération : *J'ai droit à quelques* ÉGARDS. *Les* ÉGARDS *font moins d'ingrats que les services.* (Mme de Sév.) *Les hommes, en s'assemblant en société, se sont en quelque sorte obligés à des* ÉGARDS *réciproques pour se rendre plus agréables les uns aux autres.* (St-Evrem.) *La science des* ÉGARDS *est celle de la politesse.* (Mlle de Scudéry.) *Les* ÉGARDS *sont l'effet de la justice, et les attentions, de la reconnaissance et de l'amitié.* (J.-J. Rouss.) *Les* ÉGARDS *sont une substitution à la bonté du cœur.* (Mme de Blessington.) *Le respect et les* ÉGARDS *pour les femmes dénotent toujours l'homme de bonne compagnie.* (Mme Campan.) *On doit des* ÉGARDS *aux vivants; on ne doit que la justice aux morts.* (Lamotte-Houdard.) *Celui qui est le plus riche est ordinairement celui à qui on marque le plus d'*ÉGARDS. (D'Alemb.) *L'importance sans mérite obtient des* ÉGARDS *sans estime.* (Chamfort.) *Il est naturel d'avoir des* ÉGARDS *les uns pour les autres : la sociabilité nous y porte.* (Roubaud.) *Manquer de politesse, c'est manquer d'*ÉGARDS *pour les autres.* (Théry.) *La femme doit aux parents de son mari les mêmes* ÉGARDS *que s'ils étaient les siens.* (Boitard.) *Les esprits sages auront toujours des* ÉGARDS *pour les opinions accidentelles qui servent à rendre un homme meilleur et plus heureux.* (Cabanis.) *La vieillesse instruite, vertueuse et douce, commande les* ÉGARDS. (Boiste.) *C'est des livres que j'aime à tirer mes connaissances; je ne demande à la société que des* ÉGARDS *polis et des manières faciles.* (Ste-Beuve.)

> Gardez de faire aux *égards* banqueroute.
> LA FONTAINE.

> Respectez-vous, les *égards* ont leur prix.
> AUBERT.

— Loc. prépos. *Eu égard à*, En considération de : EU ÉGARD *à votre position.*

— *A l'égard de*, Pour ce qui concerne, relativement à, quant à ce qui est de : A L'ÉGARD DE *la pièce, je te dirai simplement qu'elle doit enlever tous les spectateurs.* (Le Sage.) *Les femmes ne peuvent pas comprendre qu'il y ait des hommes désintéressés* À LEUR ÉGARD. (Vauven.) *Pour moi j'ai déjà vu changer le public cinq ou six fois* À MON ÉGARD. (J.-J. Rouss.) *La propreté est* À L'ÉGARD DU *corps ce qu'est la décence dans les mœurs.* (Boiste.)

> *A l'égard de* la dent il fallut contester.
> LA FONTAINE.

‖ Par comparaison avec, en proportion de : *La terre est petite* À L'ÉGARD DU *soleil.* (Acad.) *L'homme est un néant* À L'ÉGARD DE *l'infini.* (Pasc.)

— Syn. **Égards, attentions, considération, ménagements.** V. ATTENTION.

— **Égards, considération, déférence,** etc. V. CONSIDÉRATION.

ÉGARD s. m. (é-gar — du préf. *é*, et de *garder*). Dr. coutum. Juré d'une communauté : *Il y avait des* ÉGARDS *à Paris, à Amiens, à Lille et dans d'autres villes du nord de la France.* (Complém. de l'Acad.)

— Hist. relig. Tribunal qui siégeait à Malte et qui jugeait par commission les procès entre chevaliers.

ÉGARD (Paul), théologien allemand, né à Kellinghusen (Jutland) en 1589, mort en 1643. On manque de détails sur sa vie, mais on a de lui des ouvrages, dont les titres sont assez singuliers et qui traitent de la morale religieuse. Nous citerons entre autres : le *Trésor de la sagesse céleste* (Lunebourg, 1625); le *Serpent du paradis* (Lunebourg, 1626); *Mundus immundus* (Lunebourg, 1628). La plupart de ses écrits ont été publiés après sa mort à Francfort (1679, 3 vol. in-4°).

ÉGARDÉ, ÉE adj. (é-gar-dé). Se disait autrefois des étoffes visitées et marquées par les égards : *Draps* ÉGARDÉS.

ÉGARDISE s. f. (é-gar-di-ze — rad. *égard*). Anc. cout. Fonctions des égards, jurande. ‖ Epoque de la visite des égards.

ÉGARÉ, ÉE (é-ga-ré) part. passé du v. Egarer. Qui a perdu son chemin, qui ne connaît plus sa route : *Un voyageur* ÉGARÉ. *Le Dante feint qu'il se trouve* ÉGARÉ *dans une forêt qui le conduit au pied d'une montagne.* (La Harpe.) *A l'exemple de nos frères des Alpes et du Liban, nous avons appris à notre chien à découvrir les voyageurs* ÉGARÉS. (Chateaub.)

> Vous êtes *égarés* du chemin de la ville.
> REGNARD.

‖ Errant; se dit même des choses inanimées : *Des nuages* ÉGARÉS *dans les airs.*

> Un misérable peuple *égaré* dans les bois,
> Sans villes, sans Etats, sans maîtres et sans lois.
> RACAN.

> Quel art a pu former ces enceintes profondes
> Où l'Euphrate *égaré* porte en tribut ses ondes?
> VOLTAIRE.

‖ Séparé de son troupeau, en parlant d'un animal : *Une brebis* ÉGARÉE.

> . . . Si les loups mangeaient mainte bête *égarée*,
> Les bergers de leur peau se faisaient maints habits.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Qui détourne du chemin, qui conduit hors de la véritable route : *Des pas* ÉGARÉS. *Une marche* ÉGARÉE. ‖ Ecarté, éloigné des lieux habités : *Il commença à marcher avec crainte dans ces routes* ÉGARÉES *où il s'était engagé.* (B. de St-P.) ‖ Epars, dispersé en petit nombre : *Quelques fleurs* ÉGARÉES *dans ses cheveux noirs. Ne rencontrer que quelques passants* ÉGARÉS *sur une place vaste et solitaire.*

— Par anal. Perdu momentanément, mis hors de sa place, dont on ignore la place actuelle : *Des papiers* ÉGARÉS. *Une bourse* ÉGARÉE. ‖ Détourné de son emploi naturel, mal ou inutilement employé :

> Une herbe parasite, abondamment stérile,
> De la séve *égarée* épuise l'aliment.
> ESMÉNARD.

— Fig. Jeté dans quelque vice, détourné de la voie de la vertu : *Il faut que nous soyons bien* ÉGARÉS *de notre voie pour être si révoltés contre une subordination légitime.* (Fén.) *Une femme est presque toujours* ÉGARÉE *par son cœur.* (La Rochef.-Doud.)

> Ah! quel père offensé se souvient de sa haine
> Pour des fils *égarés* que l'amour lui ramène?
> DU BELLOY.

‖ Induit en erreur, détourné de la vérité : *Le public, toujours* ÉGARÉ *dans son enthousiasme, vous dresse des statues et les brise pour vous en casser la tête.* (Volt.) *C'est le propre des gouvernements sages de ménager l'opinion, même lorsqu'elle est* ÉGARÉE *ou qu'elle caresse l'absurde.* (Mich. Chev.)

> Que d'hommes *égarés* dans la nuit de l'erreur
> Poursuivent à tâtons un fantôme trompeur!
> SAURIN.

> J'aime mieux mettre encor cent arpents au niveau,
> Que d'aller, follement *égaré* dans les nues,
> Me lasser à chercher des visions cornues.
> BOILEAU.

‖ Détourné de sa fin : *De tous côtés, que de vocations* ÉGARÉES *et d'existences déplacées!* (Dupanl.) ‖ Gâté, corrompu, perverti : *Le goût de nos artistes a été* ÉGARÉ *par celui de nos bourgeois.* (B. de St-P.) ‖ Troublé dans ses idées, qui en a perdu le fil : *L'assemblée, ne sachant ce que voulait dire le prédicateur, le crut un peu* ÉGARÉ. (Bouhours.) ‖ Troublé ou exalté au point d'en perdre la raison :

> Je demeure immobile, *égaré*, confondu.
> VOLTAIRE.

‖ Devenu fou : *Une tête* ÉGARÉE. *Un cerveau* ÉGARÉ. *Un esprit* ÉGARÉ. ‖ Qui marque, qui dénote l'égarement de l'esprit : *Des yeux* ÉGARÉS. *Un regard* ÉGARÉ. *Un air* ÉGARÉ. *Des discours* ÉGARÉS. *Il a quelque chose d'*ÉGARÉ *dans la vue.* (Regnard.)

> Il marche sans dessein, ses yeux mal assurés
> N'osent lever au ciel leurs regards *égarés*.
> MOLIÈRE.

> Elle porte au hasard ses pas irrésolus;
> Son œil tout *égaré* ne nous reconnaît plus.
> RACINE.

‖ Caché, tenu secret :

> Mais sans tes clartés sacrées,
> Qui peut connaître, Seigneur,
> Les faiblesses *égarées*
> Dans les replis de son cœur?
> J.-B. ROUSSEAU.

— *Brebis égarée*, Dans le style biblique, Fidèle qui a embrassé l'hérésie; fidèle qui s'obstine dans le péché. ‖ Personne qui s'est laissé entraîner hors du chemin de la vertu : *Pauvre* BREBIS ÉGARÉE! *je dois vous plaindre plutôt que vous blâmer.* (Scribe.)

— Substantiv. Personne égarée dans sa route : *Les deux* ÉGARÉS *entendirent quelques petits cris qui paraissaient poussés par des femmes.* (Volt.) ‖ Personne tombée dans quelque erreur ou dans quelque vice : *Il te sied bien de parler de cela, pauvre* ÉGARÉE! (G. Sand.)

ÉGAREMENT s. m. (é-ga-re-man — rad. *égarer*). Action de s'égarer, de perdre son chemin; état d'une personne égarée : *L'*ÉGAREMENT *est facile au milieu des bois. Son* ÉGAREMENT *nous a tous mis en alarme.*

> Arcas s'est vu tromper par notre *égarement*.
> RACINE.

‖ Peu usité.

— Fig. Erreur; perversion du cœur ou de l'esprit; déréglement de conduite : *L'*ÉGAREMENT *de l'esprit et du cœur. Les* ÉGAREMENTS *de la jeunesse. La moquerie est quelquefois le moyen le plus propre à faire revenir les hommes de leurs* ÉGAREMENTS. (Pasc.) *Notre vie, qu'est-ce autre chose qu'un* ÉGAREMENT *continuel?* (Boss.) *Les naturels vifs et sensibles sont capables de terribles* ÉGAREMENTS : *les passions et la présomption les entraînent.* (Fén.) *La coquetterie conduit aux plus affreux* ÉGAREMENTS. (Mme de Genlis.) *Les* ÉGAREMENTS *des princes ne viennent que des mensonges dont on empoisonne leur enfance.* (Dumarsais.) *Il est insensé de chercher dans l'*ÉGAREMENT *de son cœur un repos qu'on ne trouve que dans la sagesse.* (J.-J. Rouss.) *La folie des passions, ce n'est pas l'*ÉGAREMENT *de toutes les idées, mais la fixation sur une seule.* (Mme de Staël.) *A chaque siècle ses passions et ses* ÉGAREMENTS, *sa part enfin dans l'humaine nature.* (Am. Thierry.) *L'ignorance et l'erreur sont les vraies causes des* ÉGAREMENTS *des hommes et des malheurs qu'ils s'attirent.* (Giraud.) *Par les* ÉGAREMENTS *trop réels de sa vie, Mirabeau est un peu coupable même des calomnies inventées contre sa mémoire.* (Villem.) *Les destinées de la religion chrétienne sont au-dessus des* ÉGAREMENTS *humains.* (Guizot.)

> Penser trop bien de soi fait tomber tous les jours
> En des *égarements* étranges.
> Mme DESHOULIÈRES.

‖ Grand trouble; exaltation extrême : *Il était dans un* ÉGAREMENT *à ne plus rien écouter, à ne plus rien entendre. Dans l'*ÉGAREMENT *de l'ivresse, il a dit des vérités bien dangereuses. Les* ÉGAREMENTS *du plaisir ont des lendemains d'une fadeur rebutante. Tous les genres d'*ÉGAREMENT *sont excusables dans les véritables douleurs.* (Mme de Staël.)

— Syn. **Égarement, délire, frénésie.** V. DÉLIRE.

— **Épithètes.** Long, prolongé, court, rapide, passager, étrange, inconcevable, fol, dangereux, funeste, fatal, blâmable, coupable, inexcusable, impie, criminel, triste, honteux, pitoyable, déplorable, expié. — Doux, aimable, charmant, tendre, délicieux.

Égarements du cœur et de l'esprit (LES), roman publié en 1736 par Crébillon fils. « C'est un roman que je n'oublierai jamais, a dit un de nos plus mordants critiques modernes, tant celle qui porte le nom de Mlle de Théville fait un charmant contraste avec tous les personnages des autres romans de Crébillon. » L'auteur a donné à son livre la forme de *mémoires*. M. de Milcourt ne raconte point ses aventures, mais la façon dont le sentiment de l'amour s'est développé en lui. Il nous fait assister à l'éducation de son cœur et de ses sens. Elevé par sa mère dans les meilleurs sentiments, il entre cependant dans le monde, jeune encore, avec une seule idée, celle du plaisir. La société dissolue de l'époque et sa grande fortune ne font qu'entretenir en lui ce goût; aussi M. de Milcourt commence-t-il par nous tracer un tableau remarquable de cette société. C'est une longue dissertation qui a surtout les femmes pour objet. Le mépris pour le sexe a rarement été poussé plus loin, et le cynisme avec lequel parle M. de Milcourt serait incompréhensible, si l'histoire n'était là pour le justifier, ou tout au moins pour l'expliquer. Le héros du roman n'a pas toujours eu sur les femmes la même opinion, et il nous expose les raisons qui l'ont amené à les juger si sévèrement.

A son entrée dans le monde, il est timide et « imbu, nous dit-il, de préjugés sur les femmes. » Au nombre de ces préjugés, il place l'idée adoptée par les très-jeunes gens, qu'il faut montrer des qualités sérieuses pour plaire aux femmes. Mme de Lursay agit cependant de façon à le désillusionner; mais son inexpérience ne lui permet pas de comprendre les avances que lui fait cette beauté, célèbre par quelques aventures galantes, et qui veut clore la liste de ses conquêtes par un nom aristocratique. Elle ne parvient qu'à se faire aimer en secret à son grand désespoir et cependant par sa faute, car si M. de Milcourt ne montre pas plus de hardiesse, c'est qu'il est retenu par le portrait de fantaisie que Mme de Lursay a tracé d'elle-même et auquel il a la bonhomie d'ajouter foi. Notre amant platonique promène partout son désespoir, jusqu'à l'Opéra, où il est frappé de la beauté d'une charmante jeune fille dont le souvenir le fait manquer à un rendez-vous donné par Mme de Lursay. Il y va le lendemain, et en sort sans avoir en rien répondu aux avances fort peu déguisées de la coquette. Les femmes oublient rarement ces sortes de sottises, et Mme de Lursay et M. de Milcourt sont bientôt mécontents l'un de l'autre. C'est alors que fait son apparition Versac, un des ancêtres de Desgenais. Nous ne le suivrons pas dans ses interminables dissertations sur les femmes; contentons-nous de constater qu'elles n'ont jamais été attaquées avec autant de virulence. On aimait beaucoup les portraits au XVIIIe siècle; Versac fait celui de Mme de Lursay, et Milcourt, édifié sur le passé de celle-ci, honteux de sa conduite platonique, se rend chez elle, décidé à user et à abuser de tous les trésors qu'on lui a offerts. Se voyant traitée en courtisane, Mme de Lursay met à la porte l'impertinent, et Milcourt va se consoler de sa mésaventure avec Mme de Sénanges, femme sur le retour, sorte de courtisane titrée. Il est vrai qu'à la fin du volume tout s'explique; Mme de Lursay pardonne à Milcourt et consent à le rendre heureux.

Cet ouvrage n'est point terminé; mais c'est une esquisse tracée avec un talent réel; on y rencontre des scènes bien peintes, quelques tableaux piquants recherchés par les amateurs de littérature érotique; c'est l'œuvre capitale de Crébillon. Ce roman eut un grand retentissement à l'époque de sa publication. Après sa lecture, une jeune Anglaise traversa la Manche et vint offrir sa main à Crébillon.

ÉGARER v. a. ou tr. (é-ga-ré — du préf. *es* et de *gare*, du gothique *warjan*, empêcher, qui se rapporte lui-même à la racine sanscrite *vri, var*, prendre, courir, garder. *Egarer* signifie donc proprement faire sortir de la gare, fourvoyer, perdre). Fourvoyer, mettre hors de son chemin : *Notre guide nous* ÉGARA. *Ces indications nous* ÉGARÈRENT. *Mes pas incertains m'*ONT ÉGARÉ *dans la campagne.* (Barthél.)

— Perdre momentanément : *J'*AI ÉGARÉ *ces papiers. Ne m'*ÉGAREZ *pas ce livre. Il* A ÉGARÉ *son mouchoir.*

— Poétiq. Promener, faire errer çà et là : ÉGARER *ses pas dans la prairie.* ÉGARER *son regard dans les nuages.*

> Soit qu'aux bois de Délos il *égare* ses pas...
> C. DE VALOIS.

‖ Appliquer, occuper à des choses diverses : ÉGARER *sa pensée dans de vagues rêveries.*

> Qu'il est doux d'*égarer* sa vue et sa pensée
> Sur cette plaine au loin d'un beau vert tapissée!
> ROUCHER.

> Nous n'irons plus dans les prairies
> *Egarer*, d'un pas incertain,
> Nos poétiques rêveries.
> LAMARTINE.

— Fig. Jeter dans l'erreur ou le mauvais goût, faire tromper : *Les mots doivent peindre la pensée, et dès qu'on les dénature, on* ÉGARE *l'opinion.* (De Ségur.) *Ce n'était pas les sophistes qu'il fallait réconcilier à la religion, c'était le monde qu'ils* ÉGARAIENT. (Chateaub.) *Il est facile d'*ÉGARER *des hommes rompus à une obéissance passive.* (L. Blanc.) *Il ne faut souvent qu'un ambitieux, qu'un mécontent, pour* ÉGARER *la multitude.* (E. de Gir.) *Les dogmatiques, les mystiques, les sectaires ne vivent qu'aux dépens de la conscience qu'ils* ÉGARENT. (Ch. Bailly.) *Il est des esprits mal faits qui déflorent les œuvres de l'esprit et* ÉGARENT *le goût public.* (Mme L. Colet.)

> On *égare* le peuple, il le faut ramener.
> ANDRIEUX.

‖ Jeter dans le crime, le vice, le déréglement : *L'exemple* ÉGARE *les jeunes gens. Vos attraits avaient ébloui mes yeux; jamais ils n'*EUSSENT ÉGARÉ *mon cœur.* (J.-J. Rouss.) ‖ Jeter dans un grand trouble, dans une sorte de délire : *C'est la douleur qui l'*ÉGARE.

> Reine des nuits, dis quel fut mon amour,
> Quels doux transports *égarèrent* mon âme.
> VOLTAIRE.

‖ Rendre fou : *Les veilles excessives l'*ONT ÉGARÉ; *il est fou pour toujours.*

> Les dieux l'*ont égaré;* sa gloire est éclipsée.
> LA HARPE.

— Manége. *Egarer la bouche d'un cheval*, La lui gâter par la manière de le mener.

S'égarer v. pr. Etre égaré, perdu, au moins momentanément : *Tous ces papiers vont* S'ÉGARER, *si vous ne les soignez. Ma lettre doit* S'ÊTRE ÉGARÉE *à la poste.*

— Perdre son chemin, sortir par erreur de son chemin : S'ÉGARER *dans un bois.* S'ÉGARER *dans les rues de Paris.*

> Les voyageurs sans guide assez souvent *s'égarent*.
> BOILEAU.

‖ Errer au hasard, promener ses pas sans dessein : *J'aime à* M'ÉGARER *dans les bois.*

> J'ai fixé, de mes yeux doucement attendris,
> Les champs où *s'égarait* la timide perdrix.
> ROUCHER.

‖ Aller de côté et d'autre, en parlant d'une chose : *Un ruisseau qui* S'ÉGARE *dans les prés.* ‖ Se diriger de côté et d'autre, en parlant du regard : *Ma vue* S'ÉGARAIT *dans un paysage immense. Il semble préoccupé, et son œil atone* S'ÉGARE *indécis et flottant sur les couples de danseurs qui s'apprêtent à tournoyer devant lui.* (O. Merson.)

> . . . L'œil *s'égare* au loin dans les plaines voisines.
> BOILEAU.

— Par anal. Perdre le fil de son discours ou de ses idées : *Il* S'ÉGARA *dès le commencement de sa harangue.*

— Poétiq. Se montrer par hasard, par exception, d'une manière fugitive :

> Quelquefois, au travers de sa douleur touchante,
> Un souris *s'égarait* sur sa bouche innocente.
> DUCIS.

— Fig. Tomber dans la voie de l'erreur ou du vice : S'ÉGARER *à la poursuite de la vérité.* S'ÉGARER *dans de honteux plaisirs. Sans un plan, le meilleur écrivain* S'ÉGARE. (Buff.) *Une foule d'écrivains* S'EST ÉGARÉE *dans un style recherché, violent, inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire.* (Volt.) *Souviens-toi sans cesse que l'ignorance n'a jamais fait de mal, que l'erreur seule est funeste, et qu'on ne* S'ÉGARE *point parce qu'on ne sait pas, mais parce qu'on croit savoir.* (J.-J. Rouss.) *Le méchant se craint et se fuit; il* S'ÉGARE *en se jetant hors de lui-même.* (J.-J. Rouss.) *Lorsqu'une méthode n'est pas bonne, plus on la suit plus on* S'ÉGARE. (Condill.) *Celui qui prend sa conscience pour guide* S'ÉGARERA *difficilement de son chemin.* (Mme de Blessington.) *Il est à craindre qu'un traducteur qui prend l'essor ne* S'ÉGARE *et ne soit infidèle.* (Boissonade.) *L'esprit humain, dans ses plus ardentes fantaisies, ne* S'ÉGARE *jamais sans raison.* (Aug. Thierry.)

> Chacun *s'égare*, et le moins imprudent
> Est celui-là qui plus tôt se repent.
> VOLTAIRE.

> O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout annonce!
> Entends les derniers mots que ma bouche prononce.
> Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi :
> Mon cœur peut *s'égarer*, mais il est plein de toi.
> VOLTAIRE

> Cette lecture est sans égale,
> Ce livre est un petit dédale
> Où l'esprit prend plaisir d'errer.
> Chloris, suivez les pas d'Ovide,
> C'est le plus agréable guide
> Qu'on peut choisir pour *s'égarer*.
> ***

‖ Se laisser aller, s'abandonner, se plonger :

> Je ne *m'égare* point dans ces vastes désirs.
> RACINE.

> . . . La vieillesse, ombrageuse et sévère,
> En de vagues soupçons se plaît à *s'égarer*.
> A. CHÉNIER.

> . . . . Pourquoi pleurer
> Et dans un souvenir si triste *t'égarer?*
> SOUMET.

‖ Se troubler beaucoup, tomber dans une sorte de délire passager : *Il ne pouvait y songer sans* S'ÉGARER. *Sa raison* S'ÉGARAIT *à cette idée.*

> De moments en moments sa tête *s'égarait*.
> LAMARTINE.

> . . . Dans les doux transports où *s'égare* mon âme,
> Je ne saurais trouver de langue ni de voix.
> BOILEAU.

> C'est un homme étonnant et rare en son espèce,
> Qui rêve fort à rien et *s'égare* sans cesse.
> REGNARD.

— Ascét. Tomber dans la voie du péché ou dans l'hérésie : *La brebis qui* S'ÉGARE *est renvoyée à son pasteur.* (Fléch.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Faire* ÉGARER *un voyageur.*

> . . . . . Où suis-je et qu'ai-je dit?
> Où laissé-je *égarer* mes vœux et mon esprit?
> RACINE.

— Syn. **Égarer (s'), se fourvoyer, se perdre.** *S'égarer* dit moins que *se perdre;* c'est sortir du vrai chemin et en prendre un autre qui peut encore conduire au but, en l'éloignant, ou qui peut mener dans une direction contraire, mais sans que tout espoir de se reconnaître soit perdu. *Se perdre*, c'est s'égarer sans retour, au point d'être entièrement désorienté et de ne pouvoir plus retrouver la bonne route. *Se fourvoyer*, c'est se jeter un peu à l'étourdie, sans réflexion, dans un chemin, un endroit qu'on ne connaît pas. Ce terme est familier; il se dit en parlant des chiens de chasse, des animaux; il se dit aussi des hommes, mais alors il renferme toujours une teinte d'ironie.

ÉGARROTTÉ, ÉE adj. (é-ga-ro-té — du préf. *é*, et de *garrot*). Art vétér. Blessé au garrot : *Une jument* ÉGARROTTÉE.

— Rem. Le *Complément* de l'Académie écrit ce mot par un seul *t*, tandis que le *Dictionnaire* écrit *garrotter* par deux *t*. Encore une inconséquence, à laquelle nous n'avons pas cru devoir nous associer.

EGASSE DU BOULAY (César), historiographe de l'Université de Paris. V. BOULAY.

ÉGATES, ÉGADES ou **ÉGUSES** (*Egades insulæ*), îlots situés à la pointe occidentale de la Sicile, en face du promontoire de Lilybée et de la ville de Drepanum (Trapani). Les anciens Italiens, dit Virgile, les nommaient Autels, et c'est contre ces îlots que le poëte fait échouer trois vaisseaux de la flotte d'Enée, emportés par un impétueux vent du sud :

> *Tres Notus abreptas in saxa latentia torquet :*
> *Saxa vocant Itali mediis quæ in fluctibus Aras*
> *Dorsum immane mari summo...*

Les petites îles Egates furent nommés *Aræ*, parce que ce fut en cet endroit que le consul Lutatius, après avoir battu la flotte des Carthaginois, fit avec eux le traité qui mit fin à la première guerre punique, l'an 512 de Rome (241 ans av. J.-C.), et que, selon l'usage, on y dressa des autels pour la cérémonie des serments. Ces îles, au nombre de trois, s'appelaient chez les anciens Phorbantia, Hiera et Ægusa. On les nomme aujourd'hui Maritimo, Levanso et Favignana.

Égates (BATAILLE DES ÎLES). Il y avait vingt-deux ans que durait la première guerre punique, et les deux peuples, épuisés, ne soupiraient pas moins l'un que l'autre après le moment où ils pourraient déposer les armes et se retremper dans les douceurs de la paix. Les Romains, presque toujours malheureux sur mer, où ils ne pouvaient lutter que faiblement contre l'expérience et l'habileté carthaginoises, s'étaient obstinés à n'agir que par terre contre Lilybée, qu'ils assiégeaient inutilement depuis huit ans. Quelle que fût leur répugnance, depuis la bataille de Drépane, à affronter la flotte carthaginoise, ils comprirent enfin que la mer seule pouvait leur ouvrir les portes de cette ville puissante, qui était la clef de la Sicile. Le sénat résolut donc de tenter un suprême effort pour reconstituer une flotte sur laquelle on pût fonder de légitimes espérances de succès. L'argent manquait au Trésor public; mais le zèle empressé des citoyens y suppléa, tant l'amour de la patrie enflammait tous les cœurs. Chacun, suivant ses ressources, fit des avances pour une expédition d'où dépendaient la gloire et la sûreté de la république. Tel citoyen équipa seul un vaisseau à ses frais; d'autres se réunirent deux ou trois pour arriver au même résultat, de sorte qu'en fort peu de temps 200 navires à cinq rangs de rames furent prêts à prendre la mer. Le commandement de toute cette flotte, qui, au commencement de la campagne, se trouva forte de 300 galères et de 700 vaisseaux de charge, fut confié au consul Lutatius Catulus. Il mit aussitôt à la voile pour la Sicile et y aborda au moment où les Carthaginois l'attendaient le moins. Leur flotte s'était retirée en Afrique, parce qu'ils ne croyaient pas que les Romains osassent de nouveau braver les hasards de la mer. Cette folle sécurité causa leur perte. Lutatius commença par s'emparer du port de Drépane, qui rappelait aux Romains le douloureux souvenir de la sanglante défaite de Claudius Pulcher, et il se disposait à emporter la place d'assaut, lorsqu'une blessure dangereuse à la cuisse le força de différer l'attaque.

Cependant les Carthaginois, fort surpris d'apprendre que les Romains affrontaient de nouveau les combats maritimes, expédiaient en toute hâte une flotte sous le commandement d'Hannon. Celui-ci cingla directement sur l'île d'Hyères dans le dessein d'aborder à

Eryx, où se trouvait Amilcar, d'ajouter à son armée navale les meilleurs soldats qu'il trouverait dans cette ville, puis d'aller, avec Amilcar, présenter la bataille aux Romains.

Lorsque Lutatius apprit l'arrivée de la flotte ennemie, il embarqua sur sa flotte ses troupes de terre les plus braves et les plus aguerries, et fit voile vers Eguse, une des îles Egates, située devant Lilybée. Dès qu'il se vit en présence de la flotte ennemie, il résolut de livrer bataille, avant qu'Hannon eût fait monter sur ses vaisseaux les troupes du camp d'Eryx. Il avait des soldats d'élite, des matelots exercés et des vaisseaux construits sur le modèle d'une galère carthaginoise prise quelque temps auparavant, et qui offrait les formes et les dispositions les plus parfaites qu'on eût vues jusqu'alors. Les leçons de l'expérience avaient profité à ce peuple avide de toutes les supériorités de la force. Le phénomène contraire s'était produit chez les Carthaginois. Habitués à vaincre sur mer, malgré quelques défaites éclatantes, ils ne parlaient qu'avec mépris de la marine romaine, et souriaient dédaigneusement à l'idée qu'elle osât encore se mesurer avec la leur, qu'ils regardaient comme invincible. Dans cette circonstance, ils mirent en mer une flotte équipée à la hâte, où tout accusait la précipitation, soldats et matelots, tous mercenaires de nouvelle levée, sans expérience, sans énergie, sans dévouement pour une patrie d'emprunt, aux destinées de laquelle ils ne s'intéressaient que moyennant salaire. La bataille des îles Egates, qui eut un résultat décisif, mais sur laquelle les historiens ne nous transmettent que fort peu de détails, montra ce que le patriotisme, puisé aux sources vives, peut sur le patriotisme de pacotille que Carthage payait argent comptant. Les vaisseaux carthaginois, mal équipés, montés par des hommes qui ne combattaient, disons plutôt qui n'en donnaient que pour leur argent, furent enfoncés à la première attaque. 50 furent coulés à fond, 70 tombèrent au pouvoir des vainqueurs avec tout leur équipage; le reste parvint à s'échapper, grâce à un vent favorable, et se hâta de regagner Carthage avec Hannon, qui, selon la cruelle habitude de cette république, paya sa défaite de sa vie. Les Romains, dans cette journée célèbre (241 av. J.-C.), ne firent pas moins de 10,000 prisonniers.

La bataille des îles Egates décida du sort de la première guerre punique; Carthage, hors d'état de continuer la lutte sans reprendre de nouvelles forces, se vit contrainte de demander la paix, que les Romains, également fatigués de la guerre, lui accordèrent à des conditions assez avantageuses.

ÉGAUDIR (S') v. pr. (é-gô-dir — du lat. *gaudere*, se réjouir). Se promener ou chasser dans un bois. ‖ Vieux mot usité encore en Picardie.

EGAULT DES NOES (Pierre-Thomas-Marie), ingénieur français, né à Dinan (Côtes-du-Nord), mort dans la même ville en 1839. Il devint ingénieur à Paris, où il a pris part à l'exécution de divers travaux, parmi lesquels nous citerons le Château-d'Eau, le bassin du Palais-Royal, etc. Il a tracé sur un parcours de 100 kilom. le canal de l'Ourcq, et on lui doit l'invention d'un niveau à bulle d'air, connu sous le nom de *niveau Egault*.

ÉGAULTÉ s. f. (é-gôl-té). Forme ancienne du mot ÉGALITÉ.

ÉGAUMENT adv. (é-gô-man). Forme ancienne du mot ÉGALEMENT.

ÉGAYANT (é-ghè-ian) part. prés. du v. Egayer : *On instruit souvent en* ÉGAYANT. *Des mouches lumineuses volent çà et là*, ÉGAYANT *l'obscurité des massifs.* (Gér. de Nerv.)

En ces sortes de feinte il faut instruire et plaire,
Et conter pour conter me semble peu d'affaire.
C'est par cette raison qu'*égayant* leur esprit,
Nombre de gens fameux en ce genre ont écrit.
LA FONTAINE.

ÉGAYANT, ANTE adj. (é-ghè-ian, an-te — rad. *égayer*). Qui égaye, qui est propre à égayer : *Récits* ÉGAYANTS.

ÉGAYÉ, ÉE (é-ghè-ié) part. passé du v. Egayer. Rendu gai; amusé, diverti : *Nous avons été* ÉGAYÉS *par une sérénade. Les bœufs dociles présentent leurs épaules au joug qui les unit, et commencent leur travail,* ÉGAYÉS *par le chant simple de l'alouette qui s'élève et plane au-dessus d'eux.* (Debuze.) ‖ Qui prend un air de gaieté, une apparence gaie, en parlant des choses : *Partout les haies, les enclos sont* ÉGAYÉS *par des vignes mariées à de petits ormes dont le feuillage se donne aux bestiaux.* (Balz.) *Souvent les hameaux sont* ÉGAYÉS *de laveuses qui chantent et d'enfants qui jouent.* (V. Hugo.) ‖ Orné de quelque chose comme agrément : *On est fatigué de ces édifices battants neufs, d'une architecture si grecque,* ÉGAYÉE *de peintures antiques si fraîches.* (Gér. de Nerv.) *Des teintures en étoffe grise,* ÉGAYÉES *par des agréments en soie verte, décoraient le mur de sa chambre à coucher.* (Balz.)

— Fig. Gai et léger :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements *égayés* ne sont pas susceptibles.
BOILEAU.

ÉGAYEMENT s. m. (é-ghè-ie-man — rad. *égayer*). Action d'égayer : *Faire tout pour l'*ÉGAYEMENT *de quelqu'un.*

— Agric. Fossé d'écoulement pour les eaux d'irrigation. ‖ En ce sens, le mot est formé de ÉGAYER pour AIGUAYER.

ÉGAYER v. a. ou tr. (é-ghè-ié — du préf. *é*, et de *gai*. Se conjugue comme *effrayer*). Rendre gai, divertir, distraire : ÉGAYER *la compagnie.* ÉGAYER *un malade.* ÉGAYER *le chagrin de quelqu'un. Cette musique nous* A *tous* ÉGAYÉS. ‖ Donner de l'agrément à : *Il est admirable pour* ÉGAYER *la conversation. Les vieillards doivent orner et* ÉGAYER *leur vieillesse de façon que les jeunes gens viennent volontiers s'y reposer quelques instants.* (A. Karr.)

Egayons ce reste de jours
Que la bonté des dieux nous laisse.
CHAULIEU.

‖ Donner un air de gaieté à : *Une belle teinte rose* ÉGAYAIT *les vieilles cheminées vermoulues.* (V. Hugo.) *Quelques brindilles de vigne* ÉGAYENT *un peu la tristesse des murailles.* (Th. Gaut.) ‖ Répandre un air de gaieté dans ou sur : *La lumière* ÉGAYE *les villes du Midi.*

Que de danses, le soir, *égayaient* la pelouse!
Plus le jour retirait sa lumière jalouse,
Plus elles s'animaient...
LAMARTINE.

— Orner de quelque agrément; rendre moins sombre d'ornements : *Cet architecte* A *un peu* ÉGAYÉ *sa façade. Les dialogues* ÉGAYENT *un livre. Le goût de cette nation pour les arts se manifeste par une multitude de gravures en bois coloriées, qui* ÉGAYENT *les murs avec les principales scènes de la vie de Napoléon.* (Gér. de Nerv.)

— Par ext. Donner du jour à : ÉGAYER *une chambre, un appartement.*

— *Egayer son deuil*, Le porter moins sévère, moins exact.

— Argot des théâtr. Siffler, accueillir avec des marques de désapprobation : ÉGAYER *une pièce.* ÉGAYER *un acteur.*

— Peint. Répandre plus de lumière sur : *Vous auriez dû* ÉGAYER *un peu ce tableau.*

— Hortic. Elaguer, parer, nettoyer, en parlant des arbres et des arbrisseaux : ÉGAYER *des platanes.* ÉGAYER *un espalier.*

S'égayer v. pr. Se livrer à la gaieté, s'amuser, se divertir, se distraire; se dérider : *Il faut que je* M'ÉGAYE *et que je badine, pour me sauver du sérieux qui me menace.* (Dsse du Maine.)

J'aime à voir le bon sens sous le masque des ris,
Et c'est pour *m'égayer* que je viens à Paris.
VOLTAIRE.

Quand des corbeilles de l'automne
S'épanche à flots un doux nectar,
Près de la cuve qui bouillonne
On voit *s'égayer* le vieillard.
BÉRANGER.

‖ Rire, railler, se moquer : S'ÉGAYER *aux dépens de quelqu'un. En voyant ce qui se passe dans le monde, l'homme le plus misanthrope finirait par* S'ÉGAYER, *et Héraclite par mourir de rire.* (Chamfort.)

— Fig. S'abandonner avec complaisance, se jouer : *Son pinceau* S'ÉGAYE *dans des détails du plus grand charme.*

Le poëte *s'égaye* en mille inventions.
BOILEAU.

Boileau, correct auteur de quelques bons écrits,
Zoïle de Quinault et flatteur de Louis,
Mais oracle du goût en cet art difficile
Où *s'égayait* Horace, où travaillait Virgile.
VOLTAIRE.

— Rem. *S'égayer* a un sens particulier et signifie alors *se disperser*, dans le langage populaire de la Vendée. Cette expression avait le sens de se jeter dans les haies à droite et à gauche de la route, à l'époque des guerres de la Révolution; et tous ceux qui sont un peu familiers avec cette histoire connaissent le fameux : *Egayez-vous!* (pron. é-gâ-iez-vous), que les chefs vendéens faisaient retentir aux oreilles de leurs soldats lorsqu'ils voyaient apparaître dans le lointain le drapeau des *bleus*, le drapeau des soldats républicains.

ÉGAYER v. a. ou tr. (é-ghè-ié). Fausse orthographe du mot AIGUAYER.

— Agric. Syn. d'ARROSER ou IRRIGUER, dans la Suisse française : ÉGAYER *un pré.*

S'égayer v. pr. Natat. Se plonger dans l'eau tout d'un coup et non progressivement.

ÉGAYOIR s. m. (é-ghè-ioir — rad. *égayer*, pour *aiguayer*). Econ. rur. Sorte de mare que l'on creuse en Lorraine, pour y baigner les chevaux.

EGBEL, bourg d'Autriche, en Hongrie, comitat de Neutra, au S.-O. de Skalitz; 3,000 hab. Culture du lin.

EGBERT, ECBERT ou **ECKBERT**, archevêque d'York, frère d'Eadbert, roi des Northumbriens, mort en 767. Il fut élevé en 723 sur le siége épiscopal d'York et reçut, à cette époque, une lettre de Bède sur les devoirs des évêques, lettre qui est devenue célèbre. Egbert était très-savant pour son époque; il avait formé une riche bibliothèque, dont Alcuin a fait une espèce de catalogue, et qui périt malheureusement dans un incendie en 1069. On doit à Egbert : *Dialogus de ecclesiastica institutione* (Dublin, 1664, in-8°); des *Constitutions ecclésiastiques*, dont des fragments ont été publiés dans le *Recueil des conciles d'Angleterre* de Spelman, et divers écrits théologiques insérés dans les *Acta conciliorum* de Labbe.

EGBERT le Grand, roi des Anglo-Saxons, mort en 838. Il était fils d'Alchmond et descendait d'Inisigil, frère d'Ina le Grand. Exilé de son pays par les dissensions qui le désolaient à cette époque, Egbert eut l'occasion d'apprendre à la cour de Charlemagne l'art de gouverner et celui de combattre. Il était à Rome auprès du grand empereur, lorsque les suffrages de ses compatriotes l'appelèrent à régner sur le Wessex. La charge était lourde. A peine monté sur son trône chancelant, Egbert eut à combattre les Est-Angles, qu'il défit dans une grande bataille à Ellendune, sur le Willy. La chute du royaume de Kent fut la suite de cette victoire; Essex suivit; le Northumberland se soumit avant même d'être attaqué, et, après dix-neuf ans de guerre, Egbert se vit maître de tout le pays qui porta depuis le nom d'Angleterre (828). Mais ce royaume, plus vaste que puissant, fut presque aussitôt menacé de ruine par les Danois unis aux Bretons. Battu à Charmouth, dans le comté de Dorset (833), Egbert prit heureusement une éclatante revanche à Hengstone-Hill (835), et força les envahisseurs à se rembarquer précipitamment (837). Egbert mourut l'année suivante, avant qu'il lui eût été possible de fonder un empire durable et de conjurer pour l'avenir les dangers que sa prudence et ses travaux avaient combattus avec tant de succès.

ÉGÉATE s. et adj. (é-jé-a-te). Géogr. anc. Habitant d'une des villes appelées Egées; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Les* ÉGÉATES. *La population* ÉGÉATE.

ÉGÈDE (Jean), fondateur des missions danoises au Groenland, né dans la Laponie norvégienne en 1686, mort en 1758. Pasteur de la paroisse de Vaagen, Egède forma le projet hardi de fonder au Groenland abandonné une colonie danoise, et d'annoncer l'Evangile aux naturels de ce pays inhospitalier. Accueilli d'abord par la raillerie, le courageux missionnaire ne se laissa pas abattre; il intéressa le roi Frédéric IV à son projet, et parvint à former une compagnie commerciale pour le Groenland, qui jadis avait reçu des colonies norvégiennes; il laissa entrevoir aux négociants de Bergen les avantages immenses qu'ils retireraient des échanges de marchandises avec les naturels du pays et les bénéfices considérables de la pêche de la baleine. La guerre que le Danemark soutenait contre Charles XII différa la réalisation de ses projets; mais la mort de ce roi changea la face des choses. Egède se rendit à Copenhague, eut une audience de Frédéric IV et reçut de lui les plus vifs encouragements. Le missionnaire partit avec sa femme et ses deux enfants le 31 mai 1721. Le voyage fut pénible et dangereux, au milieu des glaces flottantes, par une mer orageuse. On arriva enfin. Egède employa les deux premières années de son séjour à visiter le pays, à nouer des relations avec les naturels et à apprendre leur langue. Puis il en baptisa un grand nombre après les avoir instruits dans les préceptes du christianisme. Le gouvernement danois n'avait pas obtenu de la colonisation du Groenland tout ce qu'il en attendait. Fatigué de dépenses infructueuses, il donna l'ordre (sous Christian VI) de ramener dans leur patrie les colons émigrés sur ces rives inhospitalières. Egède eut la faculté de rester, s'il le voulait; mais on lui retirait toute espèce de secours au bout d'une année. Il n'hésita pas à rester avec dix matelots, ses compagnons volontaires. Christian VI fut touché de ce noble dévouement; un navire danois, arrivé à Godthaab le 20 mai 1733, apporta au missionnaire des provisions de toute espèce et un rescrit royal lui annonçant une allocation annuelle de 2,000 rixdales (6,000 fr.) pour l'entretien de l'œuvre. Le roi manifestait en même temps l'intention d'entretenir des relations commerciales très-suivies avec le Groenland. Egède perdit en 1735 la fidèle compagne de ses travaux, sa femme, qui avait donné tant de preuves d'un courage au-dessus de son sexe dans les douloureuses épreuves de la colonie. Vieux, accablé d'infirmités, après quinze années de séjour dans ce triste pays, Egède quitta le Groenland le 9 août 1736, pour retourner dans sa patrie avec ses enfants et les restes mortels de sa femme. Il s'occupa à Copenhague d'instruire les jeunes missionnaires qui devaient aller au Groenland. Il mourut dans l'île de Falster, à l'âge de soixante-douze ans. On a de lui plusieurs écrits se rapportant aux missions groënlandaises : *Court exposé de la mission au Groënland*, en danois (Copenhague, 1737, in-4°); *Relation sur l'origine et les progrès de la mission groënlandaise* (Copenhague, 1738, in-4°); *Histoire naturelle du Groenland* (Copenhague, 1741, in-4°), ouvrage traduit en allemand (Francfort), en hollandais (Delft, 1746), et en français (Genève et Copenhague, 1763), par M. Desroches-Parthenay, sous ce titre : *Description et histoire naturelle du Groënland*, avec cartes et figures. Ajoutons encore un *Journal* (Copenhague, 1763, in-12); *Elementa fidei christianæ Groenlandiæ* (Copenhague, 1742, in-8°).

On a publié sur Egède plusieurs ouvrages, entre autres : *Vie de Jean Egède*, par J.-J. Land (Copenhague, 1778); *Vie de Jean Egède*, par M. Petersen (Copenhague, 1839). Voir aussi le tome III des *Mémoires historiques du Groenland*, publié par la Société des antiquaires du Nord, de Copenhague.

EGÈDE (Paul), missionnaire danois, fils du précédent, né en 1708 dans le Nortland, mort en 1789. Après avoir achevé ses études théologiques à Copenhague, il partit pour le Groenland (1734) où il aida son père à coloniser ce pays et y remplit pendant six années les fonctions de missionnaire. Revenu à Copenhague en 1740, il fut nommé pasteur de Vartov, inspecteur et prévôt de la mission du Groenland (1761), et évêque de cette mission (1779). On a de lui : *Continuation des relations concernant la situation de la mission du Groenland*, de 1734 à 1740 (Copenhague, 1741, in-4°); *Mémoires sur le Groenland* (Copenhague, 1788, in-8°); *Dictionnaire groenlandais* (1750, in-8°); *Grammaire groenlandaise* (1760, in-8°); *Catéchisme groenlandais*, en danois (1756, in-8°); une traduction en groenlandais des *Quatre évangélistes* (1744), du *Nouveau Testament* (1766), de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1787), et enfin un *Rituel pour le service des églises de la mission danoise en Groenland* (1783, in-8°).

ÉGÈDE (Nicolas), missionnaire danois, frère du précédent, né en 1710 dans le Jutland, mort à Copenhague en 1782. Il fut aussi l'auxiliaire de son père dans la colonisation du Groenland. Après avoir été catéchiste, il se fit négociant et s'établit à Godthaab en 1734. Les services qu'il rendit lui valurent le titre de capitaine d'infanterie en 1764. Quelques années après, il se rendit en Danemark, où il mourut. Egède a publié en danois la *Troisième continuation des relations sur le Groenland de 1740 à 1743* (Copenhague, 1744, in-4°). — Un de ses parents, Pierre ÉGÈDE, mort en 1789, fut aussi missionnaire de la colonie groenlandaise. Il devint, en 1760, prêtre de la paroisse de Felt et Rœling, dans le diocèse d'Agershuus, et ensuite prévôt de Romerige.

ÉGÈDE-SAABYE (Jean), missionnaire danois, petit-fils de Paul, mort vers 1820. A l'exemple de Nicolas, il rendit de grands services à la colonie groenlandaise, non-seulement au point de vue moral, mais encore au point de vue de son commerce et de ses pêcheries, remplit les fonctions pastorales dans les districts de Claushave et de Christianshaab, puis quitta le Groenland et alla s'établir en Fionie, à Udbye. On lui doit un ouvrage intitulé : *Extraits d'un journal tenu au Groenland de 1770 à 1778* (Odensée, 1816).

EGEDESMINDE, établissement danois sur la côte occidentale du Groenland, au S. de l'île Disco et à l'entrée de la baie du même nom, ch.-l. de l'inspectorat du Nord. Commerce de peaux, de fourrures et d'édredon; pêche très-abondante. Cet établissement tire son nom de Jean Egède.

ÉGÉE (mer), nom donné par les anciens à la partie de la Méditerranée qui s'étendait depuis le promontoire de Sunium et l'île de Crète jusqu'à l'Hellespont. C'est aujourd'hui l'Archipel. Rien de plus incertain que l'origine de son nom. Les uns le font dériver d'Egée, roi d'Athènes, qui y périt; d'autres d'une Egée, reine des Amazones; d'autres enfin d'une île voisine de l'Eubée. La mer Egée se divisait en sept parties : la mer de Crète, entre cette île et le Péloponèse; la mer de Myrtoum, devant le Péloponèse et l'Attique; la mer de Grèce, le long de la Grèce; la mer de Macédoine, sur les côtes du royaume de ce nom; la mer Egée proprement dite, entre l'Eubée et Lemnos; la mer Icarienne, vers l'île d'Icare; la mer Carpathienne et de Rhodes, entre cette île et celle de Crète. La mer Egée communique avec la mer Ionienne et avec la mer Noire. Les vents du Nord y soufflent assez fréquemment avec une violence extrême, surtout pendant l'été; aussi la navigation y est-elle souvent dangereuse et parfois même tout à fait impossible. La mer Egée renferme plusieurs îles qui appartiennent les unes à la Grèce, les autres à la Turquie et parmi lesquelles il convient de citer : Thasos, Samothrace, Imbros, Ténédos, Stallimène (Lemnos), Chio, Rhodes, Samos, etc.

ÉGÉE, reine des Amazones, passa de la Libye en Asie, à la tête d'une nombreuse armée et alla offrir le combat à Laomédon, roi de Troie, successeur d'Ilus et prédécesseur de Priam. Victorieuse, Egée fit un immense butin dans cette ville, célèbre déjà par son opulence et qui brillait dans l'Asie comme Argos dans la Grèce. Puis elle reprit le chemin de son royaume; mais une tempête ayant assailli son vaisseau, Egée fit naufrage et périt avec les richesses qu'elle rapportait.

ÉGÉE, neuvième roi d'Athènes, fils de Pandion, père de Thésée. Il eut à lutter contre ses neveux, les Pallantides, puissante famille qui lui disputait le trône, combattit les Crétois, qui le vainquirent et lui imposèrent un tribut annuel de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles. Suivant la Fable, son fils Thésée s'offrit pour aller combattre le Minotaure et délivrer sa patrie de cet horrible tribut. Il partit sur un vaisseau funèbre dont les voiles étaient noires, et convint avec son père que, s'il revenait vainqueur, il pavoiserait son navire de voiles blanches; mais il oublia à son retour le signal convenu, et le malheureux Egée, croyant que son fils avait péri, se précipita dans la mer (1323 av. J.-C.).

Égée (L'), tragédie d'Euripide, qui ne nous est malheureusement parvenue que très-mutilée. Aristote (*Poétique*, XXV) reproche à Euripide d'avoir « sans raison employé l'*inconséquence* » dans cette pièce. Il veut sans doute parler de la manière dont Médée traitait Egée dans cette tragédie. Le sujet de la pièce était le développement d'une légende rapportée comme il suit dans Apollodore (*Bibliothèque*, I, 9, 28) et dans Pausanias (II, 3, 7) : « Médée, étant allée à Athènes, y épousa Egée : elle voulut dans la suite faire périr Thésée; ayant été prise sur le fait, elle s'enfuit et se retira chez les Ariens, qui prirent d'elle le nom de *Mèdes*. On dit qu'elle emporta chez les Ariens un fils qu'elle avait eu d'Egée et qui se nommait Médus. » Comment de cet épisode Euripide avait-il tiré une tragédie, c'est ce qu'il n'est pas facile d'établir. Il ne nous reste que douze passages très-courts de l'*Egée* d'Euripide. On les trouvera dans les *Fragments* du poëte, p. 621-624 de l'édition Wagner. V. encore le scoliaste de l'*Iliade* (XI, 741); Plutarque, *Vie de Thésée* (ch. XII).

ÉGÉEN adj. m. (é-jé-ain). Mythol. gr. Surnom donné à Neptune, à cause de sa victoire sur Egéon : *Neptune* ÉGÉEN *avait un temple près d'Egées en Eubée.* (Complém. de l'Acad.)

ÉGÉENNE adj. (é-jé-è-ne). Mythol. gr. Surnom donné à Vénus, qui était née, disait-on, dans la mer Egée.

ÉGÉES ou **EGES** (*Ægæ*), nom de plusieurs anciennes villes de la Grèce.

ÉGÉIDE s. f. (é-jé-i-de). Mythol. gr. Syn. d'ÉGIDE.

ÉGÈLE s. f. (é-jè-le). Bot. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

EGELN, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 24 kilom. S.-O. de Magdebourg, cercle de Wansleben; 3,430 hab. Tannerie, pelleterie, moulin à huile.

ÉGELO s. m. (é-je-lo). Bot. Nom vulgaire du cytise des Alpes.

ÉGÈNE adj. (é-jè-ne — lat. *egenus*; de *egere*, manquer). Pauvre, indigent. ‖ Vieux mot.

— s. f. Arachn. Genre d'arachnides, réuni aux phalangères.

ÉGENOD (Henri-François), jurisconsulte français, né à Orgelet en 1697, mort à Besançon en 1783. Il devint doyen de l'ordre des avocats et maire de cette dernière ville. On lui doit : une *Dissertation sur la coutume de Bourgogne* (Besançon, 1723, in-12); un *Mémoire sur le gouvernement, la devise et les armoiries de la ville de Besançon* (1761); une *Dissertation sur les abbayes de Saint-Claude, de Luxeuil et de Lure* (1762).

EGENOLF (Christian), libraire de Francfort, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle. Il a écrit ou édité divers ouvrages de botanique, accompagnés de planches gravées, défectueuses, sans doute, mais qui durent être d'une grande utilité, car les plantes y sont représentées d'une façon très-reconnaissable. Ces planches furent publiées par lui sans texte, sous le titre de : *Herbarum imagines vivæ* (1556, in-4°). Il a même hasardé une édition de Dioscoride dans laquelle les plantes nommées par cet auteur sont représentées par des figures, qui ne sont, on le devine, que des figures de fantaisie.

EGENOLF (Christian), poëte allemand, né en 1519, mort en 1598. Il a publié une traduction en vers des *Psaumes de David*, une autre en vers latins des *Livres de Salomon* et *Henrici Stephani Sententiæ comic. XXX græc. cum duplici metaphrasi latina auctæ* (Francfort, 1579, in-8°).

ÉGÉON, géant mythologique, le même que Briarée. V. BRIARÉE.

ÉGÉON s. m. (é-jé-on — nom mythol). Crust. Syn. de CRANGON, ou mieux du genre crangon dont quelques auteurs font un genre particulier.

ÉGÉONE s. f. (é-jé-o-ne). Foram. Syn. de NUMMULINE.

EGER ou **ÉGRA**, en bohémien *Chebbe*, ville d'Autriche (Bohême), gouvern. et à 90 kilom. O. de Prague, ch.-l. de cercle, sur la rive droite de la rivière de son nom; 12,000 hab. Siége des autorités administratives du cercle, d'un tribunal, d'une administration des finances, d'un bureau principal des douanes. Collége de 1re classe. Ecoles pour les fils de militaires et les orphelins. Fabriques de draps, de chapeaux, de vêtements et de chaussures. Le terrible incendie qui ravagea Eger en 1809 détruisit la plupart de ses églises. La plus remarquable de celles qui ont échappé au désastre est l'église du Dazenni ou Saint-Nicolas, qui se distingue par la richesse de ses ornements et ses vastes proportions. Signalons aussi l'hôtel où Wallenstein fut assassiné en 1634 et les ruines du château des margraves de Vohbourg. Aux environs se trouvent les bains très-fréquentés de Franzensbad. Eger fut prise en 1631 par les Suédois, et en 1742 et 1745 par les Français. Ses fortifications furent rasées en 1808. Le cercle d'Eger a 4,320 kilom. carr. de superficie et 352,195 hab.

EGER, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source en Bavière, au pied du Fichtelgebirge, près de Weissenstadt, non loin du Schneeberg, franchit, près de Hohenberg, la frontière de Bohême, baigne Eger, Ebnogen, Laun, Saaz, Therienstadt, où elle tombe dans l'Elbe, après un cours de 262 kilom. Par suite de son cours très-rapide, l'Eger n'est pas navigable; mais ses eaux, d'une couleur rougeâtre, sont très-poissonneuses. Ses principaux affluents sont la Zwodé, la Wistritz, la Saa, la Rozla, la Wondra, le Tesl, l'Au et le Goldbach.

EGER, nom latin de ERLAU.

EGER, AGER ou **YMER**, le dieu de l'Océan, le Neptune du Nord, dans la mythologie scandinave. Son épouse Rana lui donna neuf filles, qui sont toutes des ondines. Elles s'appellent Himinglaffa, Dusa, Blodughadda, Heffrig, Udor, Raun, Bylgia, Drobna et Kolga. Il a deux serviteurs, Frinnafengour et Elder. Un jour Eger voulut visiter Asgard, la demeure des dieux. Les Ases le reçurent avec une pompe sans égale, et le soir Odin donna un grand festin dans une salle éclairée par des glaives resplendissants comme des flambeaux : les murs, au lieu d'être couverts de tentures, étaient tapissés de boucliers étincelants, et l'or et l'argent brillaient de tous les côtés. Eger fut si émerveillé et si flatté en même temps de cette réception qu'il invita les dieux à renouveler le même banquet chez lui. Ceux-ci supposèrent un moment que cette invitation pouvait cacher un piége. Ils consultèrent donc le sang d'une victime, et par ce moyen magique apprirent qu'Eger ne possédait même pas une marmite pour leur faire à dîner. Persuadés qu'il voulait se moquer d'eux, ils lui signifièrent d'avoir à tenir sa promesse, et Thor lui fixa même le jour du festin. Eger, qui voyait l'irritation des dieux et ne se dissimulait pas le danger qu'il courait s'il ne faisait honneur à sa parole, se fit donner par le géant Hymer un énorme chaudron qui avait une lieue de profondeur et dans lequel il prépara lui-même le repas des dieux. La salle du festin était éclairée par de l'or pur, en guise de lumière, et les dieux ne tarirent pas en éloges sur la magnificence du palais et l'excellence des mets. Loke, le mauvais génie, qui ne pouvait assister à ce contentement général sans en éprouver un grand dépit, jeta la discorde parmi les assistants, en insultant chaque dieu et chaque déesse en particulier. Il défila le chapelet de toutes les histoires scandaleuses qu'on racontait sur le compte de chacun et de chacune, et fit l'énumération détaillée de toutes les faiblesses, de tous les défauts et de toutes les infirmités qu'il leur connaissait. Le tumulte fut grand, et, dans la dispute qui dégénéra en voies de fait, Finnafengour, le serviteur d'Eger, fut tué par Loke. Les Ases poursuivirent ce dernier qui se réfugia dans un bois; mais bientôt il revint à la charge, et l'*Edda* raconte que les dieux irrités le tuèrent. Toute cette histoire d'Eger fait le sujet d'un chant de l'*Edda*, intitulé *Lokasenna* (les *Calomnies de Loke*) ou *Egisdreka* (le *Banquet d'Eger*).

ÉGERANE s. f. (é-je-ra-ne — d'*Eger*, ville de Bohême). Minér. Idocrase d'Eger, en Bohême. ‖ On dit aussi ÉGERAN s. m.

— **Encycl.** Cette variété d'idocrase est un silicate double d'alumine et de chaux, renfermant, sur 100 parties, d'après une analyse due à Karsten, 39,70 de silice, 18,95 d'alumine, 34,88 de chaux, 2,90 de protoxyde de fer, 0,96 de protoxyde de manganèse et 2,10 de soude. L'*égerane* est une substance d'un gris brunâtre, qui doit être rapportée au système quadratique. Sa cassure est vitreuse. On représente sa dureté, qui est considérable, par le nombre 6,5; sa densité est un peu inférieure à 4. Soumise au dard du chalumeau, l'*égerane* fond en bouillonnant et donne un verre jaunâtre translucide. Fondue avec le borax, elle produit un verre diaphane coloré par l'oxyde de fer.

EGERI (HAUT-), village de Suisse, cant. de Zug, dans la vallée et sur le lac d'Egeri; 1,350 hab.

EGERI (BAS-), village de Suisse, cant. de Zug, dans la vallée et sur le lac d'Egeri; 1,220 hab. La vallée d'Egeri, dominée par de hautes montagnes, notamment par le Rouffi, le Kaiserstock et le Hoh-Rohne, est une des plus fertiles de la Suisse. Le lac d'Egeri (4 kilom. de long sur 2 de large) est très-profond et nourrit d'excellentes truites. Les deux Egeri formaient jadis une petite république.

ÉGÉRIE s. f. (é-jé-rî — nom mythol.) Astr. Planète télescopique découverte en 1850.

— Entom. Genre d'insectes diptères, de la division des coprobies, comprenant trois espèces qui habitent la France. ‖ Genre de papillons crépusculaires non adopté.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant trois espèces qui vivent dans les mers asiatiques.

— Moll. Syn. de GALATHÉE et de LUCINE.

— Bot. Genre de plantes, rapporté sans certitude à la famille des rubiacées.

— **Encycl.** Entom. Le genre *égérie* a été établi par Robineau-Desvoidy, qui le place dans la famille des mésomydes, division des coprobies, tribu des anthomydes, section des hylémides. Ce genre se distingue des hylémies par son chète villeux. Il renferme trois espèces, dont une, l'*egeria sylvatica*, qui paraît en octobre, n'est pas rare sur l'amanita aurantiaca, qui croît, comme on sait, dans les endroits humides.

ÉGÉRIE, nymphe du bois d'Aricie, dans le Latium, révérée des Romains comme une divinité. D'après Tite-Live, Numa voulant policer ce peuple encore sauvage, et, à l'exemple de tous les législateurs de l'antiquité, assurer le respect de ses institutions en persuadant aux Romains que l'inspiration en venait du ciel, feignit d'entretenir un commerce secret avec cette nymphe, qu'il allait consulter dans le bois d'Aricie. Visible pour lui seul, Egérie lui dictait les lois et les prescriptions dont il composait sa législation. Quelques auteurs ont pensé qu'Egérie était la femme de Numa, et Ovide, partageant cette opinion, lui fait honneur de la félicité de Rome et de la gloire de son époux. Après la mort de Numa, Egérie, inconsolable, fut métamorphosée par Diane en fontaine, ce qui fait avancer par saint Augustin l'hypothèse assez singulière que cette nymphe n'était autre chose que l'hydromancie, ou l'art de deviner par le moyen de l'eau. Les Romains consacrèrent aux Camènes le bois, la grotte et la fontaine où elle avait eu ces entrevues secrètes avec Numa. Egérie était quelquefois invoquée par les femmes en couches. On montre encore à Rome, près de l'ancienne porte Capène, la grotte et la fontaine d'Egérie, ainsi qu'un temple; la grotte est couverte de lierre et renferme une statue qui rappelle plutôt un jeune homme qu'une nymphe.

Par allusion à l'Egérie de Numa, on donne quelquefois ce nom à une femme dont on prend les conseils, dont on suit les avis, principalement pour la direction des affaires politiques. Quelques écrivains ont prétendu que l'ambition secrète de Mme de Staël était de devenir l'*Egérie* du premier consul, qui la dédaigna : *Inde iræ :*

« Messieurs, reprit Mme Grandperrin, si vous ne trouvez pas qu'il y ait trop de présomption de la part d'une pauvre femme, passablement ignorante, à se mêler à un entretien sérieux, nous reprendrons celui-ci au point où il en était resté. — Comment donc! madame, s'écria galamment M. de Boisjoly, vous serez notre *Egérie;* à coup sûr nous ne saurions en souhaiter une plus intelligente et plus aimable. »

CHARLES DE BERNARD.

« Isaure était devenue l'arbitre suprême de la conduite sociale et politique de son mari.

» Après avoir quelque temps subi à son insu l'influence de sa belle *Egérie*, il était impossible qu'à la fin M. Piard n'ouvrît pas les yeux; il les ouvrit fort grands, en effet, le jour où il vit poindre au-dessus de sa tête l'extrémité d'un joug jusqu'alors imperceptible. »

CHARLES DE BERNARD.

« La mort de Mme Roland est belle sans doute; nous l'admirons comme un beau rôle bien joué; mais cette mort elle-même était un châtiment; l'*Egérie* des Girondins avait ouvert l'abîme, elle y tombait, c'était justice. Nous l'avouons, dût-on nous accuser de cruauté, nous ne pouvons nous intéresser au sort d'un incendiaire qui se brûle. »

Mme EMILE DE GIRARDIN.

« Le rôle de Mme de Maintenon auprès du roi était beaucoup plus un rôle de complaisance que de direction. On est toujours disposé à croire à des influences cachées sur les volontés des hommes qui conduisent le monde. Pour moi, tout en reconnaissant et en respectant la discrète influence que la tendresse peut exercer sur le génie, je n'ai pas grande foi aux *Egéries*, et j'imagine que Numa en faisait à sa tête après ses entretiens au bord de la fontaine. »

J.-J. AMPÈRE.

« Puisse de votre front ce léger diadème,
Livie, à tout jamais éloigner tout ennui,
Et que le plaisir seul voltige autour de lui!
. . . .
Non que de vos conseils et de votre prudence
Je ne veuille au besoin réclamer l'assistance;
De la vulgaire loi votre esprit excepté
Nous montre la sagesse auprès de la beauté.
Je le savais; mon cœur vous en a mieux chérie.
Ma sœur, jusqu'à présent fut ma seule *Egérie :*
Sur vos deux bras charmants maintenant appuyé,
J'aurai deux confidents, l'amour et l'amitié. »
ALFRED DE MUSSET.

ÉGERMER v. a. ou tr. (é-jèr-mé — du préf. privat. *é*, et de *germe*). Techn. Dépouiller de son germe, en parlant de l'orge destinée à la fabrication de la bière : ÉGERMER *de l'orge.*

ÉGERSIS s. f. (é-ghèr-siss — mot gr. qui signif. *réveil*). Antiq. gr. Hymne que l'on chantait au réveil de la nouvelle mariée. L'hymne du coucher se nommait *épithalame.*

EGERSUND, ville maritime de Norvége, préfecture et à 70 kilom. de Stavanger, sur la mer Germanique et le détroit de son nom qui la sépare de la petite île d'Egroë; 1,275 hab. Port de commerce et de pêche, l'un des plus grands centres de la pêche au hareng.

EGERTON (Thomas), baron d'Ellesmere et vicomte Brackley, lord chancelier d'Angleterre, né à Doddleston (Cheshire) vers 1540, mort à Londres en 1617. Il suivit la carrière du barreau et y acquit bientôt une grande notoriété. Son immense savoir et son intégrité attirèrent l'attention de la reine Elisabeth, qui le créa successivement avocat général (*solicitor general*) en 1581, procureur général (*attorney general*) en 1594, chevalier, maître des rôles, et lui remit le grand sceau de la couronne de sa propre main, à Greenwich, en 1596. Lors de son avénement au trône (1603), Jacques Ier, afin de reconnaître les services éminents rendus au pays par sir Thomas Egerton, le créa baron d'Ellesmere et lord grand chancelier. Il fut ensuite élu chancelier de l'université d'Oxford (1610). En 1617, il résigna le grand sceau, après l'avoir conservé sans interruption, comme garde des sceaux et grand chancelier, plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs. Tout en accomplissant ses fonctions judiciaires, il fut souvent chargé par Elisabeth et Jacques Ier de la négociation de traités et d'autres affaires gouvernementales de la plus haute importance. C'est ainsi qu'il fut un des négociateurs chargés de traiter en 1598 avec la Hollande et, en 1600, avec le sénat danois; qu'il fut chargé, en 1603, de veiller à l'exécution des lois contre les jésuites; en 1604, de négocier un acte d'union entre la Grande-Bretagne et l'Ecosse, etc. « Thomas Egerton, dit Wood, était un personnage prudent et grave, un bon légiste aussi juste qu'il était honnête. » Il était très-éloquent et son extérieur, son maintien avaient une noblesse, une gravité remarquable. Ce magistrat intègre refusa constamment d'apposer le grand sceau au pardon que le roi était disposé à accorder au comte et à la comtesse de Somerset, coupables de l'empoisonnement de Thomas Overbury, et il ne cessa de faire au roi des représentations sur sa prodigalité scandaleuse envers ses favoris. Jacques Ier, qui appréciait son intégrité devenue proverbiale, ne lui sut point mauvais gré de la fermeté de son attitude et lui donna, en 1616, le titre de vicomte de Brackley. On a de lui : *Discours prononcé à la Chambre de l'échiquier* (Londres, 1609); les *Priviléges et les prérogatives de la haute cour de la chancellerie* (Londres, 1641); *Observations sur l'office de lord chancelier* (Londres, 1651).

EGERTON (Jean), prélat anglais, né à Londres en 1721, mort dans la même ville en 1787. Il fut successivement évêque de Bangor (1756), de Lichfield et Coventry (1768), et de Durham (1771). Il gagna tous les cœurs dans ces divers diocèses par sa charité inépuisable et par la douceur conciliante de son aimable caractère. Ayant bien plus agi que parlé ou écrit, il n'a laissé que trois sermons.

EGERTON (Scroop), premier duc de Bridgewater. Il vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle et descendait du chancelier Thomas. Créé, en 1720, duc de Bridgewater, Egerton obtint du roi George II, en 1732, la permission de creuser un canal navigable depuis son domaine de Worsley jusqu'à Manchester, entreprise gigantesque dont l'exécution était réservée à son fils. Scroop avait épousé une fille du célèbre Marlborough, Elisabeth, remarquable par sa beauté et sur laquelle Pope a écrit des vers admirables dans son épître au peintre Jarvas.

EGERTON (Francis), duc de Bridgewater, fils du précédent, né en 1729, mort en 1803. Il s'est à jamais illustré par la construction du prodigieux canal dont son père avait conçu la première idée, mais qu'il développa lui-même sur de bien plus vastes proportions à partir de 1758. Après des luttes infinies contre la nature et les hommes, après avoir triomphé de la jalousie de ceux qui vivaient de la routine, et de l'aveuglement des Chambres qui firent à ses projets une opposition ridicule, Egerton put enfin pousser jusqu'à Manchester, puis jusqu'à la Mersey et enfin jusqu'à Liverpool, un canal navigable pour d'assez forts bâtiments et qui traverse et dessert les mines de houille de Worsley. La partie la plus originale de ce magnifique travail est un aqueduc qui porte les eaux du canal au-dessus de vastes prairies et à travers la rivière d'Irwel. Au reste, l'utilité si sottement contestée de cette belle entreprise est démontrée par deux faits significatifs : le prix des houilles descendit de moitié à Manchester et à Liverpool, par le seul fait de l'ouverture du canal. En contribuant puissamment par sa fortune à l'amélioration du système de canalisation en Angleterre, Egerton est devenu un des bienfaiteurs de son pays, et la Société pour l'encouragement des arts, du commerce et de l'industrie de Londres lui vota, en 1800, une médaille d'or. Comme homme politique, il n'a pris que peu de part aux débats de la Chambre des lords, dont il était membre. Il fut, en 1796, un des acquéreurs de la magnifique galerie de tableaux du duc d'Orléans.

EGERTON (François-Henri), comte de Bridgewater, érudit anglais, de la famille du précédent, né en 1756, mort en 1829. Il entra dans l'état ecclésiastique et administra d'abord plusieurs cures. Au commencement de ce siècle, il quitta son pays natal, visita l'Italie, puis se rendit à Paris, où il acheta le somptueux hôtel de Noailles qu'il habita jusqu'à sa mort. On a donné de cette expatriation des explications honteuses pour la mémoire du comte, mais qui ne sont pas suffisamment prouvées. Quoi qu'il en soit, lord Egerton, possesseur d'une fortune énorme, mena à Paris une existence partagée entre l'étude, la vie du grand monde et les excentricités qui semblent naturelles aux riches oi-